



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Fiche conseil express

AST67 :

» Le travail par fortes chaleurs

LE TRAVAIL AU SOLEIL

Lorsqu'il ne fait pas bon bronzer...

POINT DE REPÈRE

Chaque année en France, sont dénombrés 80 000 nouveaux cas de cancers de la peau et 1 600 décès par mélanome. Ces cancers ont plus que triplé entre 1980 et 2005 en raison d'une exposition plus forte de la population au soleil. L'exposition professionnelle aux rayonnements solaires peut être très importante au sein de certaines professions s'exerçant en plein air (BTP, métiers de l'agriculture et de l'horticulture, personnel de stations balnéaires et de sports, etc.).

EFFETS

Les rayonnements solaires peuvent avoir des effets directs sur la santé tels que :

- > coups de soleil
- > vieillissement prématuré de la peau
- > cancers de la peau
- > différentes pathologies oculaires (dont la cataracte).

En présence de certaines substances, ils peuvent également générer des **réactions indirectes de photosensibilisation** : allergies ou réactions inflammatoires. Sont notamment impliqués : certains médicaments, les goudrons et ses dérivés, certaines plantes, certains pesticides, insecticides ou produits anti-bactériens, certains parfums.

CONDUITES À TENIR

PAR L'EMPLOYEUR

- **Organisez le travail** afin de limiter l'exposition solaire des travailleurs : travail à l'extérieur en dehors des heures d'exposition les plus fortes (entre 13h et 15h), rotation des postes, report des activités, augmentation de la fréquence des pauses (à l'ombre et au frais).
- Pour les conducteurs d'engins et les salariés travaillant à proximité de baies vitrées, **installez des filtres sur les vitres ou des stores**.
- **Remplacez dès que possible les produits photosensibilisants** par d'autres produits, moins dangereux.
- Fournissez à vos salariés des **vêtements adaptés** (parlez-en à vos fournisseurs), ainsi que des **lunettes filtrantes**.
- **Informez vos salariés** des dangers présentés par les rayonnements solaires.
- **Fournissez de l'eau potable** (prévoir 3 litres par jour et par personne).

PAR LE SALARIÉ

- Ne travaillez pas torse nu. **Portez des vêtements protecteurs adaptés** (secs, couvrants, à mailles serrées, laissant passer la transpiration).
- Portez un **chapeau à larges bords** couvrant le front, les oreilles et la nuque.
- Portez des **pantalons** longs.
- Portez des **lunettes filtrantes** dont le niveau de protection est suffisant.
- Protégez-vous, même par temps nuageux : le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur.
- **Lisez la notice de vos médicaments** afin de détecter tout risque de réaction de photo-sensibilisation.
- Utilisez des produits d'hygiène (savon...) sans parabène et sans parfum qui limiteront les risques de photosensibilisation.
- Préférez le port de vêtements couvrants à l'application de crème solaire. Si vous utilisez des crèmes, préférez celles proposées en pharmacie, de meilleure qualité. Optez pour l'indice de protection maximal.
- **Consultez** régulièrement un ophtalmologue et un dermatologue, afin de détecter précocément les éventuels effets liés au soleil.